

SIGNAUX DE PRIORITE DE TYPE AB4

Référence:
SI1080_1



Description

PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE : Panneau alu bords tombés, alliage d'aluminium de 20/10°, revêtu de film 3M. Tous nos produits répondent aux normes de qualité et de sécurité les plus strictes (certification produit NF Équipement de la route). Hauteur d'implantation : En rase campagne : 1 m sous le dernier panneau. En ville : 2,30 m sous le dernier panneau, pour tenir compte des véhicules qui peuvent les masquer. Rétro réflexion : le revêtement rétro réfléchissant de classe 2 est obligatoire : Sur routes à chaussées séparées pour tous les panneaux et panonceaux implantés. En agglomération, pour tous les panneaux de type AB quelle que soit la vitesse autorisée et pour tous les panneaux lorsque la vitesse est relevée à 70 km/h. Sur autoroute, pour tous les panneaux et panonceaux permanents et temporaires. En rase campagne, pour tous les panneaux et panonceaux permanents implantés à plus de 2 m de hauteur. Conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre 1 (mise à jour, arrêté du 31/07/2002)

Dimensions

Variantes du produit

| REF | Taille | Classe panneau |
|-----------|--------|----------------|
| SI1080AB4 | 40 cm | CL1 |
| SI1081AB4 | 60 cm | CL1 |
| SI1082AB4 | 80 cm | CL1 |
| SI1083AB4 | 40 cm | CL2 |
| SI1084AB4 | 60 cm | CL2 |

Vous souhaitez plus de choix sur ce produit ? Consulter notre [site web](#)